



CONVOCAION DU CONSEIL COMMUNAL.

Les membres du Conseil sont invités pour la première fois, conformément aux articles L.1122-12, L.1122-13, L.1122-15 et L.1122-17 et L.1122-17 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (CDLD) à se rendre à l'assemblée du Conseil, au lieu ordinaire de ses séances (salle du conseil, Place communale à NASSOGNE), le

VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2014 à 20H.

pour délibérer sur les points suivants :

SEANCE PUBLIQUE :

1. Modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n°2.
2. Marché d'emprunts pour les besoins du service extraordinaire : reconduction.
3. Construction d'une nouvelle école à Nassogne - Convention relative à l'octroi d'un prêt CRAC de financement alternatif.
4. Création d'une aire multisports à Forrières : approbation des conditions et du mode de passation.
5. Création d'une aire multisports à Ambly : approbation des conditions et du mode de passation.
6. Achat de 3 photocopieuses pour les écoles : approbation des conditions et du mode de passation.
7. Fourniture de pièces pour la distribution d'eau pour 2015 : approbation des conditions et du mode de passation.
8. Réalisation d'un schéma de structure et règlement communal d'urbanisme - Désignation de l'auteur de projet : ratification.
9. Plan comptable de l'eau 2013 – Coût véritable distribution.
10. Location de chasse des plaines d'Harsin : cession.
11. Centimes additionnels au précompte immobilier – exercice 2015.
12. Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques – exercice 2015.
13. Zone de secours du Luxembourg – adhésion et fixation de la clef de répartition du coût zonal entre les communes adhérentes.
14. Règlement général de police : modifications.
15. Dénomination d'une rue à Bande.
16. Communications.

HUIS CLOS.

17. Désignation d'une enseignante temporaire : ratification.

Nassogne, le lundi 15 septembre 2014.

PAR LE COLLEGE :

Le Directeur Général,

Charles QUIRYNEN

Le Bourgmestre,

Marc QUIRYNEN